

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 15  
Vote pour : 15  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation :

1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

*Séance du 08 AVRIL 2021*

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jocelyne DELLA PUPPA - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N°</u> <b>47/2021</b>	<b>Objet :</b> <b>Convention de participation</b> <b>concernant un service de</b> <b>téléassistance à hauteur de 40,00 €</b> <b>pour les nouveaux abonnés de la</b> <b>commune à Dom@Dom Téléassistance</b>	<b>8. DOMAINES DE</b> <b>COMPETENCES PAR</b> <b>THEMES</b> <b>8.2. AIDE SOCIALE</b>
-----------------------------	--	--

Suite à la dissolution du CCAS, il est proposé de renouveler les conventions pour les passer au nom de la commune de SEIGY.

Il est proposé au conseil municipal :

- de participer financièrement à hauteur de 40,00 € chez les nouveaux abonnés de la commune à Dom@Dom Téléassistance.
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention.

Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de participer financièrement à hauteur de 40,00 € chez les nouveaux abonnés de la commune à Dom@Dom Téléassistance.
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention.

La Maire,



Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture  
le 12/04/2021 et de la publication le 12/04/2021



La Maire,

Françoise PLAT